



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 30 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215\_008  
AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE  
L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_008**  
**AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE**  
**L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Considérant** qu'un Contrat de Partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure de communications électroniques haut débit sur le territoire de la Gironde a été signé entre le Syndicat mixte Gironde Numérique et France Télécom le 24 Juin 2009 (ci-après le « Contrat de Partenariat »),

**Vu** l'article 4.3.6 du Contrat de Partenariat Public Privé - extension du réseau initial – qui a prévu un budget d'extension au périmètre financier initial du Contrat de Partenariat Public Privé,

**Considérant** la nécessité de procéder à des extensions du réseau Gironde Numérique et à une adaptation technologique du réseau par des opérations d'opticalisation de NRA et sites mobiles,

**Considérant** que l'opération sera sans incidence financière sur le montant initial du Contrat de Partenariat Public Privé,

### **Fibrage NRA**

Les opérations d'extension du réseau de Gironde Numérique consistent en l'opticalisation de NRA. Ces extensions auront pour effet :

- d'améliorer la couverture actuelle en permettant aux opérateurs de déployer la technologie VDSL2 pour le grand public
- de préparer les futures opticalisations de NRA ZO rattachés à ces NRA et. En effet, il est nécessaire qu'un lien continu de fibre optique soit présent entre le cœur de réseau et le NRA ZO à opticaliser. De ce fait, le NRA doit lui-même être alimenté en fibre optique.

Les NRA de SAINT ISIDORE, CHAMADELLE, EYNESSE, GUILLOS, BALIZAC, LUCMAU sont visés par l'opération de fibrage.

Dans le cadre d'un projet FTTH futur, ces NRA seront amenés à devenir des NRO. Les investissements réalisés pourront donc être utilement réutilisés à cette occasion.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

# DÉLIBÉRATION N°151215\_008 AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

	Montant estimatif enveloppe d'extension	Montant Recette (Tarifs actuels)
<b>Site mobile</b>	<b>entre 197 K€ et 317 K€</b>	<b>132 K€</b>
CISSAC_MEDOC	entre 30 K€ et 150 K€ <i>(mt en fonction du GC utilisé)</i>	23 K€
PRECHAC_2_BYT	15 K€	11 K€
BEYCHAC	37 K€	18 K€
SALLES PECRABEY	70 K€	41 K€
TIZAC DE CURTON	45 K€	39 K€

## Fibrage sites mobiles

Les opérations d'extension du réseau de Gironde Numérique consistent à fibrer des sites mobiles. Ces extensions auront pour effet de permettre aux opérateurs présents sur ces sites de déployer des équipements pour la 3G/4G et d'augmenter les débits sur les sites actuellement saturés. En effet, les débits internet conséquents proposés pour la 4G nécessitent une alimentation en fibre optique du site.

Les sites mobiles de CISSAC, PRECHAC, BEYCHAC, SALLES PECRABEY et TIZAC DE CURTON sont visés par l'opération de fibrage .

Dans le cadre d'un projet FTTH futur, les investissements réalisés pourront être utilement réutilisés à cette occasion.

	Montant estimatif enveloppe d'extension	Montant Recette (Tarifs actuels)
<b>Site mobile</b>	<b>entre 197 K€ et 317 K€</b>	<b>132 K€</b>
CISSAC_MEDOC	entre 30 K€ et 150 K€ <i>(mt en fonction du GC utilisé)</i>	23 K€
PRECHAC_2_BYT	15 K€	11 K€
BEYCHAC	37 K€	18 K€
SALLES PECRABEY	70 K€	41 K€
TIZAC DE CURTON	45 K€	39 K€

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_008**  
**AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE**  
**L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

### Financement

Le montant des opérations sera imputé sur l'enveloppe d'extension prévue à l'article 4.3.6. du Contrat de Partenariat Public Privé. Les opérations sont donc sans incidences sur le périmètre financier initial du Contrat de Partenariat Public Privé. Le montant des opérations sera imputé sur la part investissement de l'enveloppe d'extension prévue à l'article 4.3.6 du Contrat de Partenariat Public Privé.

Le financement des opérations est réalisé comme décrit ci après :

- Le montant disponible, à date, de l'enveloppe d'extension s'élève à 1 942 552,50 €,
- Le montant global des opérations objet de la présente commande s'élève à un montant maximum de 1 030 000 € HT réparti comme suit :
  - fibrage des NRA : 713 000 €
  - fibrage des sites mobiles : entre 197 000 et 317 000 €
- Le montant disponible de l'enveloppe d'extension après opération s'établit à 912 552,50 €.
- Les recettes afférentes à la réalisation des opérations s'élèvent à un montant de 944 000 € réparties comme suit :
  - fibrage des NRA : 812 000 €
  - fibrage des sites mobiles : 132 000 €

Gironde Haut Débit Titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé effectuera les études et réalisera les extensions conformément à l'annexe 8 (mémoire technique) du Contrat de Partenariat Public Privé.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir m'autoriser à signer le bon de commande au Contrat de Partenariat Public Privé avec Gironde Haut Débit,
- De bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette commande.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

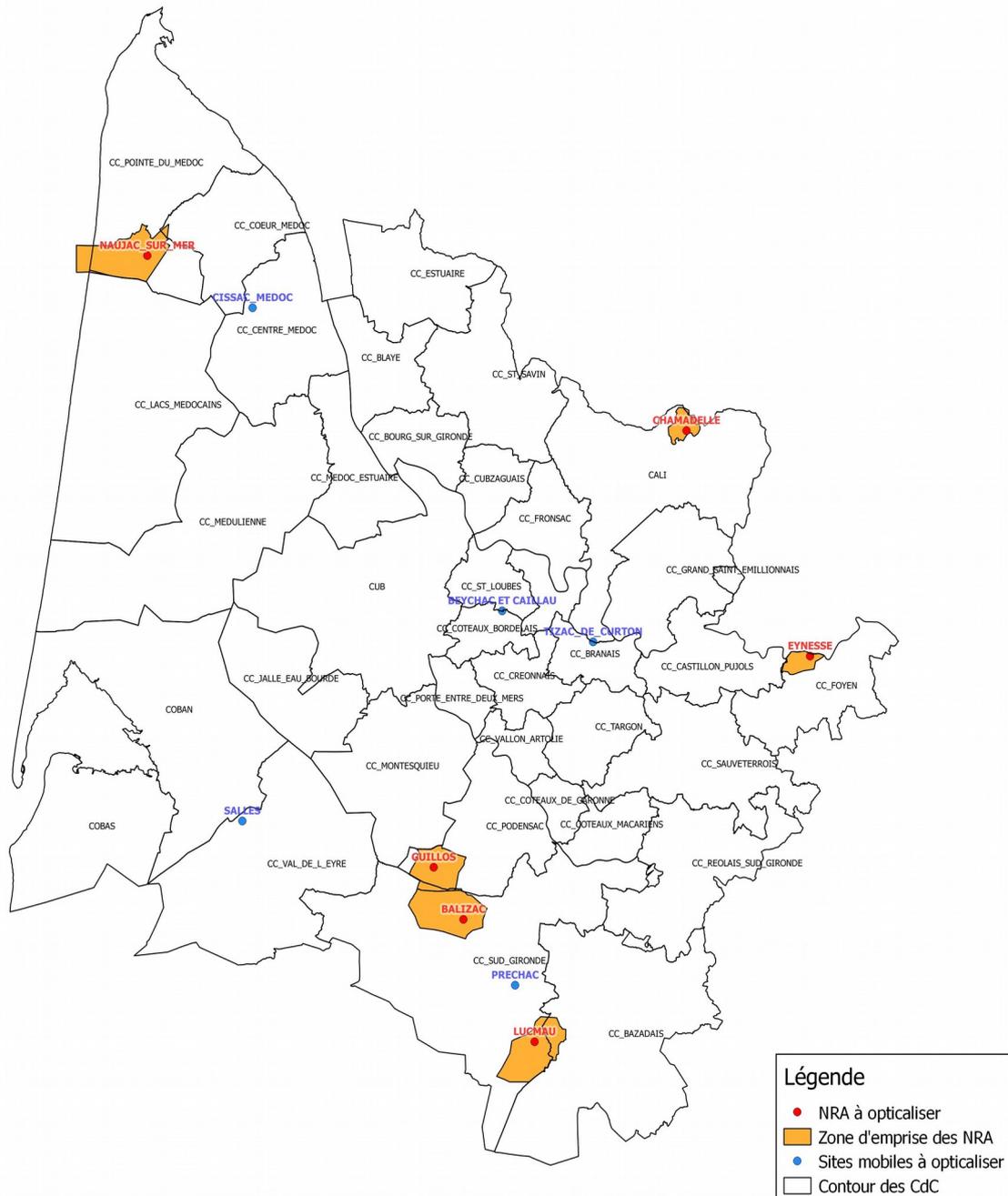
**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

# DÉLIBÉRATION N°151215\_008 AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Annexes :

- Tracé



[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)